



**Centre Hospitalier d'Ajaccio**

*Bienvenue en Unité de Soins de Longue Durée*

**Hôpital Eugénie**



**Hôpital Eugénie**

Boulevard Pascal Rossini

20000 Ajaccio

☎ : 04 95 29 94 61

Code Finess USLD : 2A00023271

## ORGANIGRAMME

<b>Directeur</b> : Mme MATTEI Marie-Nicolas	04 95 29 94 61
<b>Adjoint des Cadres Hospitaliers</b> :	04 95 29 91 38
<b>Chef du Pôle Gériatrie</b> : Dr Marlène Delarbre-Billard	04 95 29 94 93
<b>Médecin coordonnateur</b> : Dr François Anchetti	04 95 29 91 30
<b>Cadre du Pôle Gériatrie</b> : Mme Marie-Nicolas MATTEI	04 95 29 94 61
<b>FF Cadre de santé USLD</b> : Mr Jean Pierre ARESU	04 95 29 96 80
<b>Secrétaire médicale</b> : Mme ANTONI Marina	04 95 29 94 62

Ces personnes sont à votre écoute sur simple demande

## **Bienvenue**

**Madame, Monsieur,**

***Ce livret d'accueil a été élaboré pour vous aider à mieux connaître votre nouvel environnement et vos droits afin d'organiser votre séjour.***

***Tout au long de votre séjour, médecins, professionnels soignants, personnels hôteliers, administratifs, sociaux et techniques, mettront tout œuvre pour que vous trouviez l'ensemble des prestations nécessaires à votre prise en charge.***

***Au-delà des exigences réglementaires, la recherche de la qualité de nos prestations constitue un axe de développement majeur du pôle Gériatrie du Centre hospitalier d'Ajaccio.***

***Votre opinion est précieuse pour améliorer la qualité des prestations que nous vous proposons. N'hésitez pas à nous faire connaître vos suggestions.***

***Sachez enfin, que nous nous attachons à promouvoir dans l'hôpital une ambiance sécurisante et chaleureuse, avec le souci du respect de chacun.***

***L'ensemble du personnel du Pôle Gériatrie du Centre hospitalier d'Ajaccio vous remercie de la confiance que vous lui accordez et vous souhaite le meilleur séjour possible.***

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

1. Choix de vie : Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
2. Domicile et environnement : Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
3. Une vie sociale malgré les handicaps : Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
4. Présence et rôle des proches : Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
5. Patrimoine et revenus : Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
6. Valorisation de l'activité : Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
7. Liberté de conscience et pratique religieuse : Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
8. Préserver l'autonomie et prévenir : La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
9. Droits aux soins : Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
10. Qualification des intervenants : Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
11. Respect de la fin de vie: Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
12. Recherche : une priorité et un devoir : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
13. Exercice des droits et protection juridique de la personne : Toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
14. L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion : L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

***L'intégralité de la charte est à votre disposition dans le service.***

## **1 - Situation géographique de l'USLD**

L'hôpital Eugénie fait partie du Centre hospitalier d'Ajaccio. Ce bâtiment de 5 étages est dédié à l'accueil de la personne âgée.

Il comprend :

- l'Accueil, le Service Administratif, le Service Social, la Cuisine, le Service Technique et la Cafétéria, au rez-de-chaussée
- l'Unité 1 de Soins de Longue Durée (USLD), la lingerie au 1<sup>er</sup> étage, le lieu de culte au 1<sup>er</sup> étage, le centre de vaccinations
- l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) au 2<sup>ème</sup> étage
- le Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), le Service de Kinésithérapie, le centre de dépistage CeGIDD et CLAT-vaccination BCG
- l'Unité 2 de Soins de longue Durée (USLD) au 4<sup>ème</sup> étage

L'USLD Eugénie se situe sur 2 étages : aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> étages de l'hôpital Eugénie en centre-ville, sur le boulevard Pascal Rossini.



## **2. Descriptif des locaux :**

L'USLD dispose d'une capacité de 70 lits habilités à l'Aide sociale et répartis sur 2 étages.

L'établissement est entièrement climatisé.

Des espaces de vie collective se trouvent dans chaque unité mais aussi au rez de chaussée pour certains ateliers et les fêtes calendaires.

Les chambres sont spacieuses et lumineuses. Elles sont toutes équipées des fluides médicaux et d'un appel malade. Certaines ont vue sur la mer.

Elles disposent d'un cabinet de toilette et chaque unité est dotée d'une salle de bains avec une douche spécialement conçue pour les personnes en perte d'autonomie. Vous disposerez d'un mobilier adapté à vos besoins : lit médicalisé avec matelas anti escarres, fauteuil de repos, table de repas. Vous avez la possibilité d'aménager votre lieu de vie avec des petits mobiliers et des effets personnels (bibelots, photos etc...)

## **3. Des services collectifs**

Un service infirmier présent 24h/24 : composé d'une équipe d'infirmières et d'aides-soignantes. Ce personnel diplômé est formé à la gestion des situations d'urgence et à l'aide spécifique à apporter aux personnes âgées.

Les soins médicaux sont assurés sous la responsabilité médicale du praticien hospitalier gériatre.

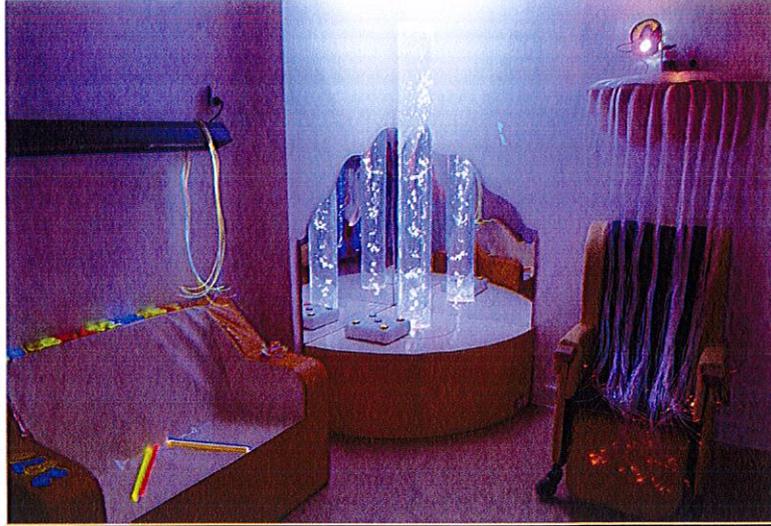
L'équipe para médicale, assurant votre surveillance jour et nuit est sous la responsabilité du cadre de santé et du cadre de pôle.

Le suivi de votre santé consiste à répondre à vos besoins d'une façon adaptée et personnalisée et à vous offrir des soins préservant la qualité de votre autonomie.

Le projet de soins individualisé permet d'accompagner le patient dans la réalisation d'un projet personnel (PAP) et ainsi répondre à vos besoins et souhaits.

L'établissement bénéficie de la pharmacie hospitalière afin de répondre à vos prescriptions médicamenteuses établies par le médecin coordonnateur.

Des soins de kinésithérapie peuvent vous être dispensés, selon prescription médicale.



### Un service restauration/cuisine prépare les repas

L'établissement dispose d'une cuisine interne en liaison froide. Tous les régimes particuliers sont scrupuleusement respectés et assurés en collaboration avec le médecin du service. Votre famille ou vos amis peuvent partager votre repas avec une participation financière. Le service doit en être prévenu la veille.

La liaison froide nous soumet à une réglementation stricte et interdit le stockage et le réchauffage tardif des aliments.

Afin d'éviter les erreurs de régime, seul le personnel soignant peut distribuer les plateaux. Une commission des menus se réunit régulièrement afin d'évoquer tout ce qui touche à l'alimentation et à l'élaboration des repas.

### Un service lingerie

Le linge de lit est fourni et entretenu par l'établissement.

A votre arrivée, un trousseau vous est demandé. Il doit être renouvelé régulièrement.

Votre famille peut choisir d'entretenir elle-même votre linge personnel.

Si vous souhaitez que l'hôpital s'en charge, nous faisons appel à une société externe. Dans ce cas le linge doit être marqué au nom et prénom du résident ainsi que le service sur chaque vêtement. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation de vos vêtements. Un inventaire est établi à votre arrivée en notre présence.

### Le service animation

L'animation a pour but de maintenir une vie sociale et des relations humaines, de rétablir des liens affectifs, de conserver l'autonomie. Elle peut être d'ordre thérapeutique ou socio-culturelle.

Des animations ainsi que des promenades à l'extérieur de l'Etablissement sont organisées. Le programme mensuel est affiché à votre disposition dans le service de soins.

### **4. Votre journée**

- C'est à partir de 6 H 45 que votre traitement du matin vous sera administré. Votre petit déjeuner sera ensuite servi en chambre ou en salle à manger selon vos désirs.

- Viendront ensuite, les soins d'hygiène et de confort et les soins infirmiers tels qu'injections, pansements, soins de kinésithérapie, ateliers thérapeutiques...

- Le médecin fait sa visite tous les matins.

- Le moment sera venu ensuite de vous détendre en regardant la télévision, participer à des animations, mais aussi lire le quotidien local et prendre des rafraîchissements

- C'est peu avant 12h qu'à nouveau l'infirmière distribuera les traitements.

- Le repas de midi vous sera servi à 12h, selon votre choix, dans votre chambre ou dans la salle à manger.



- Après le repas vous pourrez soit regagner votre chambre, soit participer à des animations dans la salle à manger.
  
- Goûter et boissons fraîches vous seront servis vers 15 h, puis suivront les soins infirmiers si nécessaires.
  
- L'après-midi sera consacré à de l'animation, aux visites des familles et des bénévoles ou vous aurez la possibilité de faire une sieste.
  
- Avant le repas du soir qui sera servi à 18 h, vous recevrez votre traitement médicamenteux.
  
- Vous pourrez ensuite, soit regarder la TV, soit regagner votre chambre.
- Le relais sera passé à l'équipe de nuit.
- Pour agrémenter votre soirée, il vous sera servi tisanes et boissons selon vos désirs.

## **5. Informations pratiques**

### **Les visites :**

Les visites de vos familles et des bénévoles sont autorisées sans restriction d'heures. Toutefois, en cas de visite tardive le personnel souhaite être prévenu. Le médecin reçoit les familles à leurs demandes sur rendez-vous. Le cadre de santé vous reçoit tous les jours lorsque vous en exprimez la demande.

### **Le service social :**

Une assistante sociale peut vous aider dans vos démarches administratives et pour tout renseignement utile. Vous pouvez la contacter au 04 95 29 63 39.

### **Le courrier :**

Votre courrier peut vous être distribué dans le service tous les matins.

### **La coiffure :**

Un salon de coiffure est à votre disposition dans le service, vous pouvez si vous le souhaitez faire appel à votre coiffeur ou bien bénéficier des talents de nos employés.

### **Le culte :**

Vous serez accueilli dans le respect de vos convictions religieuses et philosophiques.

Une célébration catholique vous sera proposée le jeudi après-midi dans la chapelle du 1<sup>er</sup> étage.

### **Les directives anticipées :**

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Elles indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement.

Seules les personnes majeures et conscientes (ayant la capacité d'exprimer leur volonté de manière libre et éclairée) peuvent rédiger des directives anticipées. La rédaction de ces directives est présentée lors de l'entretien d'admission ou à tout moment de l'hospitalisation



Le jardin d'hiver situé au rdc

